**CAP SUR L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Pour tout savoir sur les études post-bac en Lorraine**

**31 mars 2023**

**JE TESTE MES CONNAISSANCES SUR L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

(Corrigé)

1. **Après la terminale, quelle que soit la série de bac, la plupart des bacheliers choisissent de s’orienter vers une 1ère année de Licence.**

**FAUX**

Les bacheliers d’enseignement général vont majoritairement à l’université. De manière plus générale, ils choisissent des parcours d’études longs comme : CPGE, écoles spécialisées (écoles d’ingénieurs, IEP, écoles d’architecture etc.) ;

A l’inverse, les bacheliers technologiques optent davantage pour des études courtes professionnalisantes (BUT, BTS).

1. **Seules les études courtes (BTS, BUT) comportent des enseignements professionnels.**

**FAUX**

Les parcours de formation, qu’ils soient longs ou courts, intègrent toujours des enseignements professionnels. Dans les études courtes (BTS, BUT), la professionnalisation est immédiate. Dans les études longues, comme par exemple le master, elle est précédée d’une phase plus ou moins longue d’acquisition de connaissances théoriques et de compétences disciplinaires. Elles permettent d’accéder à un niveau de qualification plus élevé.

1. **En combien d’années se prépare un BUT ?**

**EN 3 ANS**

Le BUT est un diplôme d’études qui se prépare sur trois années et permet l’acquisition de compétences professionnelles dans un secteur d’activités relativement large.

La nature professionnelle des enseignements et son organisation diffèrent de l’enseignement suivi au lycée.

1. **Après un BTS ou un BUT…**

**ON PEUT EVENTUELLEMENT CONTINUER SES ETUDES**

Le BTS peut être complété par une licence professionnelle en un an, utile pour acquérir une spécialisation et s’insérer dans de bonnes conditions sur le marché de l’emploi.

Après un BTS ou deux ans de BUT, on peut rejoindre des parcours de formation longs (écoles de commerce, écoles d’ingénieurs, ou master par le biais de L2 ou L3).

Apres 3 ans de BUT, on peut rejoindre des masters.

1. **Que signifie « LMD » ?**

**LICENCE / MASTER / DOCTORAT**

Cette dénomination correspond à l’organisation en 3 paliers de l’université conformément au cadre européen.

La licence qui se déroule sur 3 années permet à l’étudiant d’acquérir des connaissances fondamentales dans la discipline choisie et de se spécialiser progressivement à travers le choix d’un parcours.

Le master qui correspond à la phase de professionnalisation dure 2 ans.

Le doctorat en trois ans permet aux étudiants qui le souhaitent d’approfondir encore leurs connaissances et de s’initier à la recherche.

1. **On entre en L1 :**

**IL N’Y A PAS DE SELECTION A L’ENTREE en L1**

L’entrée en L1 est le seul parcours de formation non sélectif, où les étudiants sont accueillis dès lors qu’ils sont bacheliers. Des modalités pédagogiques particulières peuvent éventuellement être proposées aux étudiants qui ne possèdent pas les attendus de la licence envisagée (Oui-Si).

Attention : les bacs généraux sont plus adaptés pour la poursuite d’études en licence à l’université.

Le taux de réussite dans chaque mention de licence varie également en fonction du bac d’origine : bien se renseigner avant de choisir.

1. **Les CPGE préparent :**

**A L’ENTREE DANS LES GRANDES ECOLES**

Les grandes écoles (ingénieur, vétérinaire, écoles supérieures de commerce, écoles normales supérieures, instituts d’études politiques) recrutent sur la base de concours sélectifs.

Les deux années de CPGE ont pour objectif de préparer l’étudiant à ces concours (écrits et oraux), mais lui permettent également d’acquérir des connaissances et des méthodes de travail qu’il peut réinvestir dans un parcours universitaire.

1. **Les CPGE s’adressent :**

**AUX ELEVES SOLIDES, RIGOUREUX ET TRAVAILLEURS**

Des élèves ayant un profil équilibré et dotés de compétences solides dans les disciplines concernées par la CPGE choisie peuvent utilement candidater.

Des possibilités de passerelles vers l’université existent à l’issue de la 1ère et de la seconde année de CPGE.

1. **Les écoles spécialisées** **mènent souvent à un métier précis (infirmier, éducateur, architecte…)**

**VRAI**

Les écoles spécialisées conduisent souvent à un diplôme d’état requis pour exercer une profession particulière (professions sociales, paramédicales…). Elles proposent donc un parcours de formation très spécifique alternant connaissances théoriques et applications pratiques et préparant à un métier précis.

Le projet doit être mûrement réfléchi.

Les écoles d’ingénieurs et de commerce post-bac échappent à cette règle puisqu’elles proposent une formation générale et théorique dans un premier temps avec une spécialisation et une professionnalisation progressives.

1. **On entre dans les écoles spécialisées :**

**Sur CONCOURS OU DOSSIER ET / OU ENTRETIEN**

L’admission dans les écoles spécialisées se fait généralement sur concours durant l’année de terminale.

Il est nécessaire de s’informer très tôt sur les modalités précises (dates, coût de la sélection) auprès des écoles.

Il est également indispensable de prévoir une solution alternative car la sélection est parfois importante.

Les IFSI ainsi que les écoles du secteur social (IRTS) recrutent sur dossier et intègrent la procédure Parcoursup.